**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION « CYCLO RANDO »**

PRÉALABLE

L’objectif est avant tout culturel, social, santé. Il s’agit de combiner une activité physique douce avec la découverte d’un lieu, d’une région.

OBJECTIFS DE LA SECTION

Face aux enjeux climatiques et d'aménagements urbains, la promotion du vélo est une nécessité éducative et culturelle. Cette section a pour but :

***« Le développement personnel à titre collectif pour la pratique du vélo à un rythme apaisé, accessible à tous, sous forme de randonnées éducatives et culturelles »***

CONDITION D’ADHÉSION

La section accueille les personnes âgées de 16 ans minimum.

Les personnes mineures doivent être accompagnées d’un adulte qui en assure la responsabilité durant toute la randonnée.

Tout adhérent doit, approuver le présent règlement, remplir et signer une fiche d’adhésion, fournir un certificat médical l’autorisant à participer aux activités. Ce certificat est valable trois ans, cependant, l’adhérent doit fournir chaque année une attestation déclarant sa capacité à participer aux activités.

Chaque adhérent fournit une photo d’identité au format légal.

Remettre un document indiquant la ou les personnes à prévenir en cas d’accident.

ADHÉSION

Est fixée à 70 € par an (de septembre 2023 à Juin 2024).

Aucune adhésion n’est acceptée le jour du départ d’une randonnée.

Les personnes désirant adhérer doit prendre contact au préalable avec un membre du bureau.

L’adhésion comprend la participation libre aux randonnées en Ile de France exceptées pour certaines randonnées à thème où une participation pourra être demandée.

CONSIGNES A RESPECTER

Chaque adhérent :

1/Utilise un vélo adapté à sa morphologie et à ses possibilités (taille, poids, maniabilité …)

2/ Est responsable du bon état de son vélo et de son matériel en général.

3/ S’assure que les éléments du vélo ainsi que les accessoires sont en parfait état : freins, pneus, roues, casques, gilet de sécurité, éclairage …

4/ Doit obligatoirement rouler entre les deux personnes encadrant le groupe et ne jamais sortir de cette position, sauf accord express des deux encadrants, par exemple en cas de côtes longues et à fort dénivelé, en particulier pour les personnes possédant un vélo assisté.

5/ Laisse une distance de sécurité avec le vélo qui vous précède de 5 mètres environ, ce qui représente un temps de réaction d’une seconde au minimum.

6/ Ne roule jamais à deux de front sur des itinéraires partagés ou sur des pistes aménagées.

Dans des environnements protégés (forêt, champs ou autre, bien que fortement déconseillée, cette configuration si elle est adoptée l’est exclusivement à vos risques et périls et en toute conscience.

7/ Plus généralement, s’engage à prendre connaissance du code de la route vélo et des recommandations de la fédération française de cyclotourisme.

*En décidant de participer à une randonnée, chacun doit rester conscient de l’environnement et adapter son rythme à ses possibilités. Jamais personne ne vous reprochera de mettre pied à terre, ni de faire savoir que vous ne vous sentez pas capable d’affronter telle ou telle difficulté.*

*Si au cours de la randonnée, vous sentez une défaillance, par faim, soif, chaleur, froid ou fatigue ou autre, n’hésitez pas à prévenir un membre du groupe.*

*Si vous êtes mentalement ou physiquement fatigué, vous devez vous abstenir de participer.*

8/ Chaque participant a systématiquement sur lui, facilement accessible, un document indiquant la ou les personnes à prévenir en cas d’accident. Un exemplaire de ce document est fourni en approuvant le présent règlement.

*Bien entendu, nous sommes conscients qu’il est nécessaire, pour le plaisir de rouler ensemble de laisser une espace de liberté parmi toutes ces consignes, qui d’ailleurs ne sont pas limitatives et pas toujours évidentes à respecter. Chacun gère avec discernement.*

*Les organisateurs eux-mêmes sont parfois conduits à prendre des décisions hors du cadre de ces recommandations, c’est en toute conscience.*

*En résumé, Tous responsables, respectueux des autres membres du groupe et des organisateurs.*

Pour son équipement personnel, chacun consulte la météo avant de partir.

Si la température est froide, privilégiez plusieurs couches à un vêtement chaud, ne pas hésiter à mettre des grosses chaussettes et des gants. Se munir d’un vêtement imperméable si nécessaire.

DÉROULEMENT DES RANDONNÉES

Le calendrier est établi et publié sur le site au mois, cependant chaque adhérent reçoit un mail de confirmation quelques jours avant la randonnée.

RANDONNÉES EN PROVINCE

Un tarif est proposé, une date limite d’inscription est indiquée. L’inscription n’est validée qu’à réception de la totalité de la somme demandée à la date indiquée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L’assemblée générale de la section se déroule une fois par an à une date qui est communiquée ultérieurement (en règle générale au mois de Mai). Les adhérents sont tenus d’y participer ou de fournir un pouvoir à un membre de la section.

Chaque adhérent doit prendre connaissance des statuts de l’USF, visibles sur le site et les respecter.

MEMBRES DIRIGEANTS

Président Véronique : 06 98 06 40 40

Secrétaire Jean-Paul : 06 61 25 04 48

Trésorier Philippe : 06 95 85 05 62

*« Lu et approuvé »* mention manuscrite

Fait à Fontenay/Sous/Bois, le

Signature